Ingénieur·e du contrôle de la navigation aérienne / Controleur-se Aérien

Mission

L'Ingénieur·e du contrôle de la navigation aérienne assure la régulation et la sécurité des mouvements d'avions sur les aéroports et sur le territoire français.

Activités

- Contrôle la feuille de route des avions, des horaires de décollage à leur atterrissage, en passant par leur itinéraire.
- En cas de difficultés techniques ou de météo capricieuse, il sert également de guide aux pilotes.

Compétences & Qualités

- Etre ressortissant de l'Espace Economique Européen
- Capacité de concentration et maîtrise de soi
- Goût des responsabilités et du travail d'équipe
- Esprit d'initiative, rapidité d'action et sûreté de jugement
- Etre apte physiquement à l'emploi

Conditions d'exercice

L'Ingénieur·e travaille en équipe et en horaires décalés, les week-ends et les jours fériés. les procédures sont en en anglais. Le métier de contrôleur aérien s'exerce dans l'un des cinq centres de contrôle en route de France Métropolitaine (Athis-Mons, Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest et Reims) ou les deux grands aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle et Paris-Orly) ou les aérodromes importants (53 en métropole et 5 en Outremer). Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport. Le permis B et un véhicule personnel sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

Formation

L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile forme à Toulouse les futurs ICNA. Ils/elles bénéficient d'une formation rémunérée de trois années et d'un emploi assuré au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Évolution

L'Ingénieur·e du contrôle de la navigation aérienne peut évoluer dans un même service vers des postes d'encadrement ou des services de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Accès à l'emploi

Accès par voie de concours pour la Direction Générale de l'aviation civile ou postulez auprès de l'Armée de l'Air